

BUDGET PRIMITIF 2019

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

La population INSEE Grisollaise au 1^{er} janvier 2019 est de 4 109 habitants.

Le budget 2019 a été voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal.

Les grandes lignes du budget primitif 2019 ont été définies lors du rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal le 2 avril 2019.

Eléments de contexte pour l'exercice 2019 :

- **Le contrat cadre « bourg centre » avec la Région Occitanie, le Département de Tarn et Garonne, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne (CCGSTG) et le PETR Garonne Quercy Gascogne qui s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique et offre de nouveaux financements pour les projets de la commune.**
- **Mise en place d'un « Pass culture sports »**
- **Dans le cadre de l'AVAP** et dans la démarche Bourg centre : mise en place d'une aide à destination des commerçants pour l'embellissement des façades des commerces.
- **instauration d'une nouvelle charge** de fonctionnement pour la commune la commune : Redevance Spéciale sur les Déchets des Producteurs Non Ménagers par la CCGSTG
- **La poursuite des grands projets d'investissement pour 4700 K€**

A. Le budget principal

1. Les Ratios Financiers

Ratios	Commune	Moyennes nationales de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement/population	883.00	836.00
Produit des impositions directes/population	445.36	452.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 040.80	1 019.00
Dépenses d'équipement brut/population	1 260.85	292.00
Encours de dette/population	1 312.05	781.00
DGF /population	184.34	151.00

*Source DGCP: Strate 3 500 à 5 000 habitants 2017

2. Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 266 481 €.

Orientations : Maitriser les dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général tout en préservant la qualité du service public qui est du à nos administrés. Mais aussi pour maintenir un autofinancement suffisant qui permettra le financement des services et des infrastructures demandées par nos concitoyens

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement, *hors virement à la section d'investissement*, progressent de +2.45% en rapport au budget primitif 2018 et +2.98% en rapport au CA 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 626 429 € pour l'année 2019, soit une augmentation de +2.17% en rapport au budget primitif 2018 mais de +3.68 % en rapport au Compte Administratif 2017 (CA).

Les charges à caractère général : +3.43% par rapport au BP 2018 mais 0.42 % par rapport au CA avec un nouveau poste de dépenses : la redevance spéciale sur les déchets non ménagers estimée à 10 000 €.

Les charges de personnel : +2.17. % par rapport au BP 2018, et +2.58% au CA 2018

Les charges de gestion courante : +5.12% par rapport au BP 2018 et +13.45% par rapport au CA :

Le soutien au CCAS : pas d'augmentation subvention maintenue au niveau du BP 2018, soit 377 500 €

Le soutien au monde associatif (+ 13.45%) :

- L'enveloppe des subventions est impactée par 2 mesures nouvelles :
- En faveur des jeunes grisollais : +20 000 € : pour faciliter et encourager les pratiques culturelles et sportives mise en place d'un pass « sport culture », pour chaque enfant, de la maternelle au collège.
- Revitalisation du centre bourg : + 10 000 € aide à l'embellissement des façades des commerces dans le cadre de l'AVAP, 25% du montant des travaux limité à 2500 € par commerce.

les charges financières (ICNE inclus) : +3.06% par rapport au BP 2018 et 5.40% par rapport au CA2017 (ICNE inclus)

Le montant de remboursement des intérêts estimé à 87 000 €

FNGIR : maintien du montant de 241 752 €

Les charges exceptionnelles : versement d'une subvention équilibre au budget annexe « ZAC Boulbène »

Les dotations aux amortissements pour 97 800 €

Constitution d'une provision estimée à 5 000 € pour un dédommagement aux commerces qui pourraient subir une perte d'exploitation en raison des travaux de la halle.

Dépenses imprévues : 20 000 €.

Les recettes

Les recettes de fonctionnement progressent de +0.10% par rapport au budget primitif 2018 et -3.76% par rapport au CA 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 221 481 € pour l'année 2019, soit une progression de +0.58% par rapport au budget primitif 2018 et à -3.35% par rapport au CA 2018 :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) conformément à la loi de finances, pas de baisse mais une augmentation liée à la population estimée à 284 000 €, soit +1.75%
- La Dotation de Solidarité Rurale (**D.S.R**) estimée 377 300 €, soit +5.95%
- La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**), estimée au montant du BP 2018, soit 86 400 €
- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**) la commune devrait bénéficier en 2019 du reversement par la CCGSTG de cette ressource selon la répartition de droit commun (60/40). Cette recette n'est pas inscrite au BP dans l'attente de la décision de la CCGSTG
- Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (**FDTP**) est annoncé en baisse, estimé à 26 000 €
- Le Fonds d'amorçage des rythmes scolaires (**PEDT**). *estimé à 38 520 €*
- Les allocations compensatrices augmentent légèrement +2.10%
- Le **FCTVA** sur les dépenses d'entretien sur la voirie et les bâtiments communaux réalisées en 2018 ce montant est estimé à 18000 €
- Un produit fiscal attendu de **1 806 361 €**,

Le virement à la section d'investissement attendu est de **537 582 €**

3. Les taxes

Orientation : Ne pas modifier les taux d'imposition pour 2019.

Pour 2019, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour un produit attendu de **1 806 361 €**

Taxes	Taux 2018	Taux votés 2019	% augmentation
TH	19.15%	19.15%	0.0%
TFB	25.86%	25.86%	0.0%
TFNB	134.48%	134.48%	0.0%

4. L'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 537 513 €**.

Orientation. Maintenir l'équilibre entre les nécessités d'investissements et un endettement raisonné

Les recettes :

Cette section est financée en partie par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, soit 811 886 €.

Les programmes inscrits en 2019 bénéficiant de subventions attribuées (état, région, département et divers organismes) : 499 656 €

Le report de l'emprunt de 2 000 000 € contracté fin 2018 mais qui sera réalisé en fonction des besoins de financement.

Le virement de la section de fonctionnement 537 582 €

Le FCTVA est estimé à 88 000 €

Les cessions immobilières pour 446 200 €

Le solde d'exécution de 2018 reporté : 72 258 €

L'équilibre de la section d'investissement du budget 2019 se fait avec un recours à l'emprunt d'équilibre de 854 460 €.

Les dépenses :

Les principales sont :

le remboursement du capital de la dette : 422 000 €

des achats fonciers et des équipements : pour 321 000 €

les travaux programmés dans le programme pluriannuel d'investissement :

	Projets	2018	2019	2020	2021	totaux
Bâtiments communaux	ADAP	0,00 €	45 000 €	53 000 €		98 000 €
	Bâtiments communaux (dont toitures)	56 471,00 €	86 400 €			142 871 €
Aménagements espaces urbains	Achat Bâtiment commercial		190 000 €			190 000 €
	Aménagements urbains (espace public Halle)				420 000 €	420 000 €
	Aménagements urbains (rénovation Halle)	164 500,00 €	465 680 €			630 180 €
	Aménagements urbains (Route d'Agen)	63 000,00 €	1 218 200 €			1 281 200 €
	Aménagements urbains (Route de Toulouse)	62 000,00 €	811 800 €	200 300 €		1 074 100 €
	Aménagements urbains (Rue des Moulins)				660 000 €	660 000 €
VOIRIE	Rue des peupliers		50 000 €			50 000 €
réseaux	Etude pluvial		56 000 €			56 000 €
	Enfouissement et éclairage Rte d'Agen		180 000 €			180 000 €
	Enfouissement et éclairage Rte de Toulouse		30 000 €			30 000 €
	Enfouissement et éclairage rue ferrière	137 600,00 €				137 600 €
équipements	Complexe sportif (vestiaires)			50 000,00 €		50 000 €
	Complexe sportif (renov terrains et tennis couvert)	86 539,00 €		405 675 €		492 214 €
	Complexe sportif p1 (2terrains)	18 500,00 €	789 700 €			808 200 €
sportifs	Complexe sportif p1 (vestiaires)		800 000 €			800 000 €
	Complexe sportif p1 (2 terrains)			437 638 €		437 638 €
	Complexe sportif p2 (maison associations)				480 000 €	480 000 €
	Complexe sportif p3 (dojo)					- €
	Complexe sportif p4 (espace loisir)				360 000 €	360 000 €
	équipements loisirs	jeux (écoles +aires)	1 800 €	58 200 €		- €
	TOTAL Dépenses	590 410 €	4 780 980 €	1 146 613 €	1 920 000 €	8 438 003 €

5. la dette

Orientation : Maintenir l'équilibre entre les nécessités d'investissements et un endettement raisonné

Évolution :
profil d'extinction de la dette sans souscription de nouveaux emprunts, tous budgets confondus

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/N
2019	557 173,07 €	92 914,59 €	464 258,48 €	6 398 130,78 €
2020	669 096,89 €	111 552,48 €	557 544,41 €	6 933 872,30 €
2021	682 526,25 €	113 377,17 €	569 149,08 €	7 376 327,89 €
2022	681 129,79 €	117 634,03 €	563 495,76 €	6 807 178,81 €
2023	679 531,49 €	106 074,22 €	573 457,27 €	6 243 683,05 €
2024	627 832,96 €	94 583,65 €	533 249,31 €	5 670 225,78 €
2025	569 738,61 €	83 504,01 €	486 234,60 €	5 136 976,47 €
2026	502 629,90 €	73 114,97 €	429 514,93 €	4 650 741,87 €
2027	465 675,52 €	63 506,53 €	402 168,99 €	4 371 226,94 €

B. Les chiffres clés de chaque budget

	Fonctionnement	Investissement	Annuité de dette	En cours de dette Au 01/01
Budget Principal	4 266 481 €	5 537 513 €	509 052.00 €	5 321 686,85 €
Budget Annexe « 12 Logements »	83 260 €	66 603 €	39 803.32 €	416 964 €
Budget « ZAC Boulbène »	705 812.50 €	705 411.70 e	19 590.40 €	678 020 €